



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, 11 septembre 2017

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Fipronil dans les œufs : un bilan favorable des enquêtes en élevage

Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, présente le bilan des enquêtes en élevage de poules pondeuses diligentées sur notre territoire. Les résultats sont rassurants : aucun usage des produits falsifiés contenant du fipronil et incriminés en Belgique et aux Pays-Bas n'aura été mis en évidence en France. Concernant l'usage de médicaments vétérinaires à base d'amitrazé dans certains élevages de poules pondeuses, aucun résidu d'antiparasitaire n'a été retrouvé dans les œufs.

- **Une absence d'usage de Fipronil en France**

Début août 2017, les Directions départementales en charge de la protection des populations ont débuté une vaste campagne de contrôles des élevages de poules pondeuses. L'objectif principal de ces enquêtes était de s'assurer qu'aucun des produits antiparasitaires incriminés en Belgique et aux Pays-Bas contenant frauduleusement du fipronil (1\*) n'avait été utilisé en France.

Deux types de contrôles ont été conduits jusqu'au 31 août : des enquêtes documentaires par l'intermédiaire d'un questionnaire transmis aux éleveurs et des inspections de terrain ciblées dans certaines exploitations. Plus de 4500 élevages ont fait l'objet de ces investigations (2900 élevages professionnels mais également élevages ou basses cours ne mettant pas d'œufs sur le marché).

Le bilan définitif de ces contrôles en élevage n'a pas révélé l'utilisation de produits falsifiés contenant du fipronil dans d'autres élevages que celui situé dans le Pas-de-Calais ayant spontanément déclaré l'utilisation d'un produit falsifié par un prestataire Belge. Il est rappelé que les denrées issues de cet élevage (œufs et viandes) n'ont pas été mises sur le marché.

- **Des investigations complémentaires concernant l'amitrazé**

Les services départementaux de l'État ont mis à profit les recherches sur l'usage du fipronil pour dresser plus largement un état des lieux des pratiques en matière de traitements contre les poux rouges. Certaines pratiques ont justifié des investigations complémentaires, en particulier l'usage de produits vétérinaires à base d'amitrazé, constaté dans plusieurs élevages, en dehors des modes d'utilisation autorisés.

Au final, 45 élevages répartis dans 15 départements ont été identifiés comme ayant employé un médicament vétérinaire à base d'amitrazé, en dehors du mode d'utilisation autorisé (\*2). Cet usage a néanmoins toujours eu lieu dans des bâtiments vides et en l'absence des poules pondeuses.

Des prélèvements d'œufs ont été systématiquement effectués par les agents des DDPP dans les bâtiments ayant été traités. Les résultats sont disponibles pour la quasi totalité des élevages et s'avèrent tous négatifs, l'amitrazé n'ayant été détecté dans aucun prélèvement. Si le bilan de ces enquêtes dans les élevages français de poules pondeuses s'avère favorable, notamment en terme d'absence de risque pour la santé publique, Stéphane TRAVERT, réaffirme néanmoins sa volonté de voir se poursuivre rapidement au niveau communautaire le travail de fond sur l'optimisation du dispositif de lutte contre la fraude alimentaire.

(\*1) produits antiparasitaires "naturels" à base de plantes falsifiés commercialisés sous les dénominations DEGA 16 et COOPER BOOST

(\*2) **L'amitrazé** : « Contrairement au fipronil, dont l'usage est interdit dans les productions animales, l'amitrazé est autorisée comme médicament vétérinaire pour le traitement antiparasitaire des ruminants, porcs et abeilles. Il n'a pas d'autorisation de mise sur le marché pour la filière volailles, que ce soit en traitement sur les animaux ou pour la désinfection des bâtiments d'élevage vides, car aucun dossier de demande n'a été déposé auprès de la Commission européenne. »

---

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture